



Templeuve-en-Pévèle, le 24 novembre 2016

Aux 38 mairies de la Pévèle Carembault

Objet : Mode d'emploi Ciné'Pass 2017
Contact : Service Culture – 03 20 59 30 76

Madame, Monsieur,

La Pévèle Carembault met en place un **Ciné'Pass**, offrant un **tarif préférentiel de 5 € la place de cinéma** (hors films 3D) pour les habitants de son territoire se rendant aux cinémas de Templeuve-en-Pévèle et Thumeries.

Cette carte nominative, délivrée gratuitement sur simple demande auprès des mairies, est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

Mode d'emploi du Ciné'Pass

Etape 1 : un habitant se présente à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, eau, téléphone...) et une photo d'identité. Il remplit et signe le coupon de demande de Ciné'Pass, remis par la mairie, avec ses nom, prénom, commune et date de naissance.

Etape 2 : la mairie vérifie les pièces administratives transmises par l'habitant. Elle indique sur le Ciné'Pass les informations suivantes : nom, prénom et commune de résidence. Elle y agrafe la photo d'identité du demandeur et tamponne le Ciné'Pass avec le tampon de la commune avant de délivrer la carte à l'habitant.

Etape 3 : la mairie conserve le coupon de demande de Ciné'Pass dûment rempli. Régulièrement (une fois par mois par exemple), elle transmettra, par voie postale, les coupons de Ciné'Pass à :
Service Culture Pévèle Carembault / CinéPass
85 rue de Roubaix
59242 Templeuve-en-Pévèle

Pour toute question relative au Ciné'Pass, le service Culture Pévèle Carembault se tient à votre disposition au 03 20 59 30 76.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Benjamin DUMORTIER

Vice-président de la Pévèle Carembault
en charge de la culture, des équipements
culturels et des associations